

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

5698/88 (Presse 49)

1235th Council meeting
- General Affairs -
Luxembourg, 25 and 26 April 1988

President: Mr Hans-Dietrich GENSCHER
Federal Minister for Foreign Affairs
of the Federal Republic of Germany

IMPLEMENTATION OF THE CONCLUSIONS OF THE EUROPEAN COUNCIL

The Council received a report from the Presidency detailing progress in all the areas covered by the conclusions of the European Council of 11 and 12 February 1988 in Brussels.

The Council was thus able to establish that progress had been achieved on all dossiers. It noted in particular the exemplary success of the Agriculture Ministers' discussions on stabilizers for the various farm products, set-aside and early cessation of agricultural activities. Following these discussions, the Council was able today to adopt formally the whole range of texts with the exception of those on wine, which can be adopted once the European Parliament has delivered its Opinion.

The Council also noted the major contribution made by the ECO/FIN Council as regards budgetary discipline and the conduct of the Trialogue with the European Parliament and the Commission in this area.

With regard to the latter sector and all the other areas, particularly own resources and the reform of the Structural Funds, the Council confirmed its determination to do its utmost to conclude its proceedings within the specified deadline, i.e. the end of May.

To that end, it instructed the Permanent Representatives Committee to expedite its proceedings in order to enable the Council to reach decisions on all the subjects under discussion, at the next meeting of the General Affairs Council in May.

URUGUAY ROUND - STATE OF PLAY OF THE NEGOTIATIONS

The Council was briefed by the Commission on the state of play and future prospects of the Uruguay Round negotiations and held a general exchange of views on this subject.

The Council took the view that progress to date in the negotiations has generally proved satisfactory.

It underlined the importance for the open multilateral trading system and the world economy as a whole of making every effort to ensure a successful conclusion to the negotiations. In line with the general guidelines of the overall approach, the Community will continue to play a leading and constructive role with a view to maintaining the momentum of the negotiations.

The Council called on all participants to play their part in the negotiations and avoid taking any unilateral action which might endanger the successful outcome of the negotiations.

RELATIONS WITH JAPAN - COUNCIL CONCLUSIONS

On the basis of a communication by the Commission, the Council had a thorough discussion of relations between the Community and Japan, in which it confirmed the Commission's analysis. It adopted the following conclusions:

1. The Council takes note of certain aspects of recent economic and trade developments that are contributing to the improvement of relations with Japan, in particular the present growth of the Japanese economy and the fact that this is led by domestic rather than export demand. It urges Japan to continue to support domestic demand adequately, so as to make a significant and lasting contribution to the process of international adjustment.
2. The Council welcomes the confirmation by the new Japanese Government of its commitment to structural reforms. It hopes that further progress will be made in putting them into effect and that present projects for changes in economic legislation, including a general tax reform will make a positive contribution to this end.
3. The Council recognizes the increase in Japan's imports from the Community but remains concerned by the persistence of her large surplus and by continuing difficulties of access to her markets.
4. The Council therefore confirms the general guidelines of the conclusions on relations with Japan adopted at its meeting on 16 March 1987. In this context, it recalls the need for a genuine balance of benefits in trade with Japan and confirms its intention of striving to achieve that within the framework of the Uruguay Round.
5. The Council requests the Japanese Government to take specific measures further to improve access to markets, on an open and non-discriminatory basis, and to avoid trade bilateralism.
6. The Council has been informed of the recent agreement between Japan and the United States on the participation of foreign firms in public works projects in Japan; it requests the Japanese Government to ensure that the benefits of this agreement are available to foreign companies on an open and non-discriminatory basis.
7. The Council expects the Japanese Government fully and rapidly to implement the recommendations of the GATT panel on wines and spirits.

8. The Council expects the Japanese Government to implement, swiftly and completely, the agreement on further market opening reached in the negotiations under Article XXIV-6 on the consequences of enlargement.
9. The Council expects the Japanese Government to accept the GATT Panel report on semi-conductors and to implement its recommendations fully.
10. The Council emphasizes the importance of developing co-operation in different fields and of strengthening the dialogue with Japan, so as to create a closer and more widely based relationship.
11. The Council therefore strongly supports the Commission's intention of:
 - continuing discussions with the Japanese authorities on the unsolved problems of access to the markets for motor vehicles and medical devices, monitoring the implementation of the commitments made on cosmetics and proposing new initiatives to improve market access;
 - holding discussions with the Japanese authorities which should start as soon as possible in the first half of 1988 and will involve:
 - . on the industrial side, the launching of discussions on pharmaceuticals and the protection of intellectual property;
 - . on the agricultural side, the intensification of the dialogue on both multilateral and bilateral questions, the latter including dairy products, pigmeat and plant-health questions;
 - following closely the implementation of the commitments entered into by the Japanese authorities in the consultations under Article XXIV-6 of GATT and safeguarding the Community's interests as regards the implementation of the recommendations of the GATT Panel on quantitative restrictions on agricultural products;
 - ensuring that Community suppliers are given fair, non-discriminatory access to procurement for Kansai International Airport and other major infrastructure projects, and supporting the efforts of Community industry to that effect;

- developing co-operation in the fields of telecommunications and information technology, so as to further the application of open standards by Japan in the interests of international competition;
 - reinforcing industrial co-operation, inter alia with the aim of strengthening European companies' understanding of and presence on the Japanese market;
 - further developing scientific and technological co-operation in the interests of both partners;
 - continuing to pursue its different measures to promote exports to Japan;
 - continuing to develop an active programme of information in the various regions of Japan.
12. The Council requests the Commission and the Member States to make every effort to encourage Community firms to re-assess the greater opportunities now offered by the Japanese market.
13. The Council requests the Commission and the competent authorities of the Member States to continue their efforts to impress on the Japanese authorities the need to improve the funding situation of Community banks in Japan and further to liberalize financial markets, in particular through the further deregulation of interest rates and the improvement of the inter-bank market.

ELECTIONS FOR THE EUROPEAN PARLIAMENT

The Council held an exchange of views on the fixing of the period for the next elections of the Members of the European Parliament. The debate revealed the various possibilities and preferences of the Member States. The Council agreed to return to this question at its next meeting on 24 and 25 May 1988, with a view to reaching a conclusion.

FRAMEWORK REGULATION ON FOOD AID

The Council and a European Parliament delegation, led by Lady Elles and consisting of Mr McGowan and Mr Turner for the Committee on Development, Mr Scott-Hopkins, Mr Langes and Mrs Hoff for the Committee on Budgets and Mrs Fullet for the Committee on Budgetary Control, held a conciliation meeting on draft Regulation No 3972/86 on food-aid policy and food-aid management (problem of the arrangements for the operation of the Food Committee).

The meeting enabled the Parliament delegation and the Council to set out their respective positions.

The Council and the Parliament delegation agreed to consider what action should be taken following the conciliation meeting.

MANIOC - Import arrangements

The Council adopted a Regulation concerning the autonomous import arrangements to apply in 1988 to manioc originating in certain third countries which are not members of GATT, other than the People's Republic of China.

The Regulation maintains these countries' quota for imports of manioc at the 1987 level, i.e. 30 000 tonnes subject to a levy of not more than 6% ad valorem. The quantitative limit does not, however, apply to imports of manioc exclusively used for human consumption.

FINANCIAL AND TECHNICAL AID TO LATIN-AMERICAN AND ASIAN DEVELOPING COUNTRIES

The Council adopted the general guidelines for 1988 concerning financial and technical aid to Latin-American and Asian developing countries.

EEC-TURKEY ASSOCIATION

The EEC-Turkey Association Council meeting was deferred by common accord to a later date to be set jointly by the two Presidents.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agricultural policy

Further to the substantive agreement reached at the Agriculture Council meeting from 7 to 9 March and following receipt of the Opinions of the European Parliament and the conciliation meeting with a European Parliament delegation on 19 April, the Council formally adopted the Regulations on the implementation of the conclusions of the European Council meeting from 11 to 13 February 1988 in the sphere of agriculture. The Regulations relate to the cessation of agricultural activity (early retirement), set-aside and the various agricultural stabilizers for cereals, oilseeds and protein products, sheepmeat and goatmeat, sugar, milk, fruit and vegetables and raw tobacco.

The Regulations on wine will be formally adopted following delivery and receipt of the Opinion of the European Parliament.

The Council also adopted a Regulation on a specific common measure to encourage the development of agriculture in certain less-favoured regions of Spain, in particular mountain and hill areas and the most disadvantaged areas. The measure involves the following:

- improving rural infrastructure
- irrigation and drainage
- re-parcelling agricultural land
- combating erosion
- improving agricultural land
- improving woodlands
- improving farm housing.

The overall estimated cost of the measure to the EAGGF Guidance Section is 420 MECU over a period of 5 years from approval of the first programme.

The Council then adopted a Regulation amending Regulation (EEC) No 1035/72 on the common organization of the market in fruit and vegetables. The purpose of the amendment is to ban henceforward the marketing of Class III fruit and vegetables, except in exceptional cases.

Relations with Egypt

The Council adopted the Regulation opening and providing for the administration of a Community tariff quota for onions, fresh or chilled, originating in Egypt (1988), covering a volume of 2 500 tonnes subject to a duty of 8,7%.

Commercial policy

The Council adopted the Regulation imposing a definitive anti-dumping duty on imports of roller chains for cycles originating in the People's Republic of China and definitively collecting the provisional anti-dumping duty imposed on those imports.

Bruxelles, le 22 avril 1988.

433

NOTE BIO(88)133 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE.

Rendez-vous de midi - 22 avril 1988 :

(F. LE BAIL)

Préparation du Conseil Affaires Générales :

Le Conseil débutera le lundi 25 avril à Luxembourg vers 16h.

- Turquie :

Le Conseil entamera ses travaux par une discussion sur la position communautaire à adopter en vue du Conseil d'Association CE/Turquie. La mise au point de cette position communautaire a posé des problèmes jusqu'à présent du fait du blocage imposé par la délégation grecque. Cette dernière, qui n'a pas de difficultés sur la substance de cette position (il s'agit de passer en revue le fonctionnement de l'accord), estime toutefois que le Conseil d'Association devrait discuter de sujet politique comme Chypre ou les droits de l'homme. Il ne paraît pas totalement exclu que le Ministre grec soit en mesure de lever son veto lundi après-midi. Si cela n'était pas le cas, la délégation communautaire se retrouverait dans le même cas de figure que lors du Conseil d'Association de 1986 au cours duquel le Président CE avait exposé en son nom propre la déclaration qui aurait dû être faite par la Communauté.

Le Conseil d'Association, lui-même, se tiendra entre 18 et 20h. Il s'agit du deuxième Conseil d'association depuis la reprise des relations avec la Turquie en 1986. Il sera présidé par la délégation turque dirigée par Mr Ali BOZER, Ministre des Affaires Etrangères. La délégation communautaire sera conduite par le Ministre Genscher et le Commissaire Cheysson. Un seul point à l'ordre du jour : l'état des relations d'association. Il s'agira d'évoquer les difficultés que rencontre l'union douanière (les Turcs sont en retard dans sa mise en oeuvre), l'évolution des échanges plutôt favorable, mais les préoccupations communautaires en matière de textile, la libre circulation des travailleurs et le 4ème protocole financier points sur lesquels la Communauté se contentera de prendre note des souhaits de la délégation turque.

- Mise en oeuvre des conclusions du Conseil Européen :
Poursuite des travaux du Conseil.

- Uruguay Round :

Il s'agira là d'un débat d'orientation. La Commission a transmis au Conseil un rapport intérimaire sur l'évolution au sein des différents groupes de négociation de l'Uruguay Round dans la perspective de la réunion ministérielle à mi-parcours qui se tiendra à Montréal le 5 décembre 1988. Elle estime cette évolution globalement satisfaisante et demande au Conseil, non pas d'adopter l'ensemble du rapport mais de la confirmer dans l'orientation qu'elle a pris jusqu'à présent.

Après la présentation de ce rapport par Mr De Clercq, les Ministres procéderont à une discussion à caractère politique.

- Japon :

Sur la base d'une présentation par Mr De Clercq d'un rapport de la Commission sur les relations entre la Communauté et le Japon, le Conseil adoptera des conclusions qui vont dans le sens de l'analyse de la Commission. Il s'agira d'enregistrer la légère amélioration qui est intervenue dans le domaine commercial entre la Communauté et le Japon et de confirmer les lignes directrices de la politique communautaire à l'égard de ce pays telles qu'adoptées par le Conseil en mars 1987. Mais on s'attend à ce que le Conseil continue sa pression sur le Gouvernement japonais pour qu'il prenne des mesures spécifiques pour améliorer l'accès à son marché, qu'il ne discrimine pas les firmes européennes dans l'attribution de contrats pour les grands travaux et qu'il applique ou qu'il accepte les panels du GATT qui l'ont récemment condamné. Il donnera le feu vert à la Commission pour la continuation de ses discussions sectorielles et pour qu'elle développe une coopération plus forte avec ce pays.

- Répartition de l'aide financière et technique en faveur des PVD/ALA :

Le Conseil réexaminera cette répartition à la lumière des modifications intervenues dans le cadre du comité budgétaire du PE. La Commission, pour sa part, maintiendra sa position à savoir : réserve de 10% sur le total (230 millions d'Ecus), puis répartition à concurrence de 75% pour l'Asie d'une part et 25% pour l'Amérique Latine d'autre part.

- Manioc :

Le Conseil devrait approuver malgré l'opposition de la France le règlement relatif au régime applicable pour l'année 1988 au manioc ainsi que le règlement concernant le régime applicable à l'importation de patates douces et de féculé de manioc.

Adoption du Trade Bill par la Chambre des Représentants américaine :

Nous avons rappelé que la Commission n'avait ménagé aucun effort pour faire connaître à l'Administration et au Congrès américain sa position sur le Trade Bill : lettres au Congrès, au USTR, missions de Commissaires. Nous avons précisé que le Trade Bill même dans la version révisée qui vient d'être adoptée par la Chambre des Représentants continue à causer des problèmes à la Communauté. Nous avons mentionné quelques exemples : le renforcement de la section 301 sur les pratiques commerciales illégales, le concept de réciprocité (même atténué) en matière de télécommunications et la possibilité pour les Etats-Unis de prendre des sanctions contre des violations éventuelles des

règles américaines de contrôle à l'exportation même lorsque ceci se passe en dehors du territoire américain. Enfin, nous avons précisé qu'à l'initiative de Mr De Clercq, la Commission discuterait de ce sujet à sa prochaine réunion, date à laquelle le Sénat américain aura probablement eu l'occasion de se prononcer. Nous avons dit que la Commission prendrait position lors de l'adoption définitive de ce Trade Bill.

Matériel diffusé :

-
- IP 234 - Exemptions par catégories dans le domaine du transport aérien
 - IP 235 - Mr Cheysson reçoit une délégation de l'Union Inter-parlementaire arabe
 - IP 236 - Résumé du discours de M. Clinton Davis sur le transport maritime à l'Université du Pays du Galles, Cardiff
 - Mémo 56 - Conseil d'Association CE/Turquie.
 - Discours de Mr Sutherland à la "European Study Conferences Ltd", Londres
 - Eurostat : - conjoncture industrielle, 3/88
- Energie, 3/88

AmT 16A.


C.D. Ehlermann.

Luxembourg, 26 avril 1988.

(Suite 1)

NOTE BIO(88)133/AUX BUREAUX NATIONAUX

CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales :

* Conseil d'Association Turquie :

La première journée du Conseil Affaires Générales s'est terminée par un coup de théâtre, la Turquie refusant de participer au Conseil d'Association dont elle avait elle-même demandé la convocation. La situation se présentait pourtant bien après le déjeuner des 12 qui avait permis la levée de la réserve grecque. La Communauté pouvait donc se présenter au Conseil d'Association avec une position commune. Toutefois, ceci avait été obtenu par l'insertion dans les déclarations liminaires de la Présidence des 12, d'une référence plus précise à la question chypriote dont il était dit "qu'elle affecte les relations entre la Communauté et la Turquie".

C'est cette appréciation pourtant unilatérale qui a été jugée inacceptable par la délégation turque. Les efforts entrepris par le Président Genscher et Mr Cheysson pour la convaincre de s'asseoir à la table du Conseil, faisant valoir qu'il ne s'agissait pas d'un communiqué commun mais d'une opinion purement européenne, se sont révélés vains.

De même, leurs tentatives de convaincre la délégation grecque de modifier le texte de la déclaration communautaire n'ont pas abouti. Celle-ci et certaines autres délégations estimaient, en effet, qu'il s'agirait d'un dangereux précédent d'effectuer une telle modification sous la pression d'un pays tiers.

La délégation turque a toutefois accepté la suggestion de Mr Genscher de participer au dîner qui devait faire suite au Conseil d'Association. Au cours de ce dîner, la situation au Moyen-Orient et à Chypre ont été abordés. Une nouvelle date pour le Conseil d'Association n'a pas été fixée mais il a été décidé d'en fixer une rapidement. A l'issue de ces tractations, Mr Cheysson n'a pas fait de commentaires à la presse. Nous nous sommes contentés d'une présentation purement factuelle.

Auparavant, le Conseil s'était prononcé sur deux dossiers :

* Uruguay Round :

Le Conseil a unanimement soutenu le rapport intérimaire présenté par Mr De Clercq. Celui-ci a souligné que les négociations avancent d'une manière

satisfaisante. Il a rappelé en particulier l'importance de maintenir la notion d'approche globale dans ses négociations, la nécessité de la présentation d'un paquet équilibré de la mid-term review.

Il a mis l'accent sur la nécessité d'une bonne intégration des PVD dans les négociations ainsi que de la cohésion communautaire. "La Communauté, a-t-il dit, doit présenter un front commun sur ces sujets, tant à l'OCDE qu'au Sommet de Toronto".

Au cours du tour de table qui a suivi, les délégations ont successivement repris avec des nuances différentes les thèmes de la Commission. Quasiment toutes ont mis l'accent en particulier sur l'importance de faire valoir les efforts de la Communauté en matière agricole et exiger un crédit pour cela certaines en soulignant le manque d'ambition de la proposition de la CE en matière de services, d'autres encore leurs préoccupations en matière de textile.

A l'issue de la discussion, le Conseil a adopté les orientations suivantes :

Le Conseil, dans la perspective de la prochaine réunion ministérielle des Ministres de l'OCDE et du Sommet économique occidental, a procédé à un échange de vues de caractère général sur l'état d'avancement des négociations commerciales multilatérales à l'issue duquel le Président du Conseil a tiré les conclusions suivantes :

- le Conseil a été informé par la Commission de l'état actuel et des perspectives futures des négociations de l'Uruguay Round ;
- le Conseil est d'avis que les progrès accomplis jusqu'ici dans le cadre des négociations se sont dans l'ensemble révélés satisfaisants ;
- le Conseil souligne que pour le système ouvert d'échanges multilatéraux et pour l'ensemble de l'économie mondiale, il importe de tout mettre en oeuvre pour assurer la réussite des négociations ;
- le Conseil, rappelant les orientations générales de l'approche globale, entend que la Communauté continue à jouer un rôle prépondérant et constructif en vue de maintenir la dynamique des négociations ;
- le Conseil appelle toutes les parties contractantes à jouer leur rôle dans les négociations et à éviter toute action unilatérale risquant de compromettre la réussite des négociations.

* Japon :

Mr De Clercq a introduit devant le Conseil le rapport de la Commission sur les relations entre la CE et le Japon. Il a estimé que s'il y avait une légère amélioration dans les chiffres du commerce par rapport à l'année précédente, la CE ne devait pas moins faire preuve de continuité et de fermeté dans sa politique à l'égard de ce pays. Les exportations communautaires vers le Japon devraient augmenter à un rythme deux fois et demi plus élevé que ses importations, seulement pour stabiliser le déficit de 21 milliards d'Ecus que nous avons avec ce pays, a-t-il dit.

Le Japon doit améliorer l'ouverture de son marché. Il doit mettre en oeuvre rapidement et complètement les récentes décisions du GATT et répondre favorablement à nos demandes dans les trois nouveaux secteurs que nous présentons : produits pharmaceutiques, contrefaçon et produits agricoles.

Mr De Clercq a de plus lancé un appel ^{pour} que les entreprises européennes profitent davantage des opportunités offertes par le marché japonais.

Enfin, a-t-il conclu, la CE n'a pas d'alternative à la politique qu'elle a menée jusqu'à présent, nous devons la poursuivre et présenter là encore un front uni et cohérent que nécessite une telle politique. Cette présentation n'a fait l'objet d'aucun débat. Le Conseil a adopté à l'unanimité trois pages de conclusions qui constitueront la base de sa politique à l'égard du Japon. Ces conclusions confirment l'orientation prise lors du Conseil de mars 1987 et reprennent très largement la présentation de la Commission. (Texte envoyé à la délégation de Tokyo, à disposition au secrétariat de Mme Le Bail pour les intéressés).

Amitiés,

F. LE BAIL.

Bruxelles, le 26 avril 1988.

NOTE BIO(88)133 suite 2 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Trois points à l'ordre du jour du Conseil ce mardi matin :

* Manioc :

Le Conseil a adopté le règlement prévoyant un quota de 30.000 t d'importations de manioc en provenance des pays producteurs non Gatt (à l'exception de la Chine qui a son propre contingent de 350.000t). Le manioc destiné à la consommation humaine ne sera pas soumis aux limites du contingent tout en bénéficiant des mêmes conditions d'importation.

* Répartition de l'assistance financière et technique (art. 930 du budget) en faveur des PVD/ALA :

Le Conseil a adopté à la majorité la répartition pour l'année 1988 de l'assistance financière et technique en faveur des PVD/ALA telle que proposée par la Commission.

Cette répartition du total de 230 Mecu sera donc la suivante : réserve technique de 6%, réserve 10%, principalement utilisée pour l'Amérique Centrale, le reste étant réparti à concurrence de 75% pour l'Asie et 25% pour l'Amérique Latine.

* Date des élections du Parlement Européen :

Le Conseil y reviendra à sa session de mai. D'autre part, trois points à noter de la Conférence de presse du Président Genscher :

* Afghanistan :

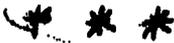
Il a confirmé que les 12 avaient demandé au Comité politique en coordination avec la Commission de se pencher en coordination avec un groupe de travail sur les lignes directrices et les dispositions pratiques d'une aide de la Communauté aux réfugiés afghans.

* Yougoslavie :

Mr Genscher a indiqué que les 12 étaient d'accord que la situation économique en Yougoslavie était un problème prioritaire et qu'il avait demandé à ses collègues de convaincre leurs gouvernements de faire preuve de souplesse.

* Turquie :

Il a précisé qu'il avait eu des contacts ce mardi matin avec le Ministre turc des Affaires Européennes, Mr Ali BOZER, contacts au cours desquels les deux parties s'étaient mis d'accord pour que le Conseil d'Association se tienne sous présidence allemande. Interrogé sur le point de savoir si le texte de la déclaration liminaire communautaire devrait être changé, il a répondu que le fait que les discussions politiques aient eu lieu rend inévitable une modification factuelle de ce texte. "Nous avons eu nos entretiens", a-t-il dit, "cela devrait faciliter les choses, nous pouvons maintenant envisager le Conseil d'Association. Ce Conseil, a-t-il précisé, n'a pas échoué, il ne s'est simplement pas tenu. Les conditions n'étaient pas remplies, nous allons œuvrer pour que ces conditions soient réunies".



* Afrique du Sud : coordination ACP/Tröika :

Cette réunion informelle qui se tenait à la demande des pays ACP a débuté à 11h sous la présidence du Ministre Genscher. Celui-ci s'est félicité de l'occasion qui était donnée à la Communauté et aux ACP de se coordonner sur un sujet qui leur tient fortement à coeur. Le Président ACP, pour sa part, a indiqué qu'il aurait préféré une discussion formelle mais qu'il remerciait la Communauté d'avoir accepté cette concertation approfondie. Il a indiqué que les ACP souhaitaient que la Communauté s'occupe de l'avant sur la question de l'Afrique du Sud. Il a formulé deux requêtes : d'une part, que les mesures déjà prises par la Communauté soient effectivement appliquées, d'autre part, que la Communauté renforce sa pression sur l'Afrique du Sud par de nouvelles mesures. Il a mentionné tout un série de mesures possibles allant de la rupture des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud jusqu'à la suspension effective des exportations de matériel militaire et technologique, en passant par un appui plus substantiel à la SADCC, le soutien aux mouvements de libération et l'interdiction d'importation de charbon, d'or, d'uranium en provenance d'Afrique du Sud ou de Namibie. Il a ajouté que toute politique de la Communauté à l'égard de l'Afrique du Sud doit inclure la Namibie.

Le Président Genscher s'est déclaré impressionné par le sérieux de la proposition ACP. Il a ajouté que la Communauté était souvent considérée comme un organe économique, ce qui a-t-il dit est une erreur profonde.

La Communauté, a-t-il ajouté, est un groupement d'Etats démocratiques qui sont opposés à toute discrimination basée sur la couleur, la race ou le sexe. La Communauté est fondamentalement opposée à l'apartheid et ce qu'elle recherche est son élimination. On ne peut pas modifier ou atténuer l'apartheid, a-t-il répété, il faut l'éliminer.

Le Vice-Président NATALI a retracé les actions positives entreprises par la Communauté en faveur des victimes de l'apartheid. Dix Mécus en 1986, 20 Mécus en 87, 20 en 1988. La Commission a ainsi mis en oeuvre plus de 150 projets pour un total de 35 Mécus depuis 1986. Ce programme, a-t-il ajouté, fourni une assistance inestimable aux victimes de l'apartheid dans des domaines aussi variés que la formation, l'éducation, l'aide sociale ou humanitaire ainsi que l'assistance juridique. Cette aide, a-t-il ajouté, qui est distribuée par l'intermédiaire d'organisations non violentes est géographiquement répartie à travers toute l'Afrique du Sud et la Namibie que se soit dans les villes, les campagnes, les homelands. Il a exprimé la préoccupation de la Communauté à l'égard des mesures envisagées par l'Afrique du Sud qui pourrait si elles sont adoptées mettre en danger ce programme de mesures positives. La Commission, a-t-il dit, fera l'impossible pour que ce programme puisse continuer sous sa forme actuelle.

Ce dialogue entamé ce matin, se poursuit par un déjeuner puis par une réunion dans l'après-midi pour se conclure par une conférence de presse aux alentours de 17H. Il est clair que ■■■■■ dans le cadre de cette réunion, la troïka ne pourra prendre de décision sur d'éventuelles sanctions. Elle fera rapport aux 12 sur cet échange de vues.

Amitiés,

F. LE BAIL.

Bruxelles, le 27 avril 1988

NOTE BIO(88) 133 (suite 3 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (suite et fin)

REUNION CEE-ACP

La Communauté européenne et les pays ACP ont voulu adresser à Pretoria "un signal politique de leur détermination à refuser l'apartheid". Ceci était selon le ministre allemand des Affaires étrangères, Hans-Dietrich GENSCHER, l'objectif principal de la rencontre entre la Troika et la Commission, d'une part, et douze pays ACP d'autre part. Cette rencontre, que tous les participants à la réunion ont jugé utile, se répètera "en temps voulu", selon M. Genscher. Les deux parties ont également décidé de renforcer leur coopération au sein des Nations Unies au sujet des problèmes de l'Afrique australe. Les représentants de la Communauté ont réitéré le soutien de la CEE à l'indépendance de la Namibie et exprimé leur préoccupation face à la politique sud-africaine de déstabilisation en Afrique australe.

Intervenant à ce dernier sujet, le Vice-Président L. NATALI a rappelé qu'au-delà des mesures positives la Communauté soutient les économies des pays de l'Afrique australe. Dans le cadre de Lomé III (1985-1990), a annoncé M. NATALI, les neuf pays de la SADCC (Angola, Mozambique, Botswana, Lesotho, Swaziland, Malawi, Zambie, Tanzanie, Zimbabwe) recevront une aide financière d'environ 1,5 milliard d'Ecus. Une augmentation du montant global prévu initialement de l'ordre de 100 MECU vient d'être décidée.

L'aide aux pays de la SADCC, a indiqué le Vice-Président, vise la réduction de la dépendance de leurs économies de l'Afrique du Sud. Elle est concentrée dans les domaines de l'autosuffisance alimentaire et des infrastructures des transports (chemin de fer de Nacala : 25 MECU; Corridor Dar-es-Salaam/Biantyre : 19 MECU; Tazara : 13 MECU, Port de Beira : 48 MECU). Enfin, M. NATALI a rappelé l'importante aide aux réfugiés que la Communauté octroie à certains pays de l'Afrique australe.

Amitiés,

 STATHOPOULOS, Comeur